

Admission Post-Bac

3 sites internet

Site public pour les élèves

www.admission-postbac.fr

Site des établissements

<https://gestion.admission-postbac.fr>

- établissements d'origine
- établissements d'accueil

Site académique

<https://saio.admission-postbac.fr>

Admission Post-Bac

Le site du candidat

Page d'accueil pour la rentrée 2012



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Admission Post Bac

Le portail national de coordination des admissions dans
l'enseignement supérieur

C'est quoi ?

Pour qui ?

Quand ?

Comment ?

Présentation des formations

Le guide du candidat

Contact

Page d'accueil

C'EST QUOI ?

A quoi sert le portail
Admission Post Bac...

POUR QUI ?

Qui est concerné par
Admission Post Bac...

QUAND ?

À Quel moment se connecter
à Admission Post Bac...

COMMENT ?

Quelles sont les étapes
d'Admission Post Bac...

M'INSCRIRE

ou accéder à

MON DOSSIER



Admission Post Bac
en 6 étapes



Règles de remplissage à l'université

6 catégories de licences

- Catégorie 1 : L1 à capacité d'accueil suffisante
- Catégorie 2 : L1 à capacité d'accueil insuffisante
- Catégorie 3 : L1 délivrée dans 1 ou 2 académies d'Ile-de-France
- Catégorie 4 : L1 à capacité limitée
- Catégorie 5 : Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)
- Catégorie 6 : L1 à recrutement national

Admission Post-Bac

Règles de remplissage à l'université

Catégorie 1 : L1 à capacité d'accueil suffisante
Catégorie 2 : L1 à capacité d'accueil insuffisante

1 - Bachelier de l'académie
(bachelier de l'année et bachelier antérieur)

2 - Bachelier IDF
(bachelier de l'année et bachelier antérieur)

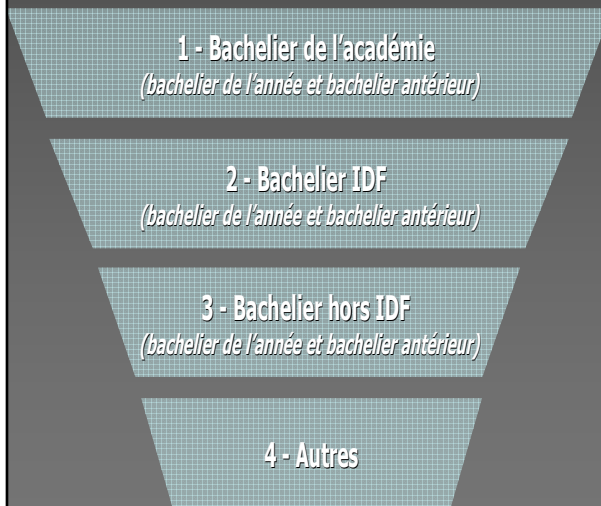
3 - Bachelier hors IDF
(bachelier de l'année et bachelier antérieur)

4 - Autres

Admission Post-Bac

Règles de remplissage

Catégorie 2 : L1 à capacité d'accueil insuffisante



Exemple : L1 à capacité d'accueil insuffisante

Bachelier de l'académie sélectionnant un vœu ou des vœux L1 dans l'académie où il est (était) scolarisé en Terminale

① 1^{er} vœu académique relatif L1

- > 1^{er} vœu absolu
- > 2^{ème} absolu ...

Tirage aléatoire

② 2^{ème} vœu académique relatif L1

- > 1^{er} vœu absolu
- > 2^{ème} vœu absolu...

Tirage aléatoire

③ 3^{ème} vœu académique relatif L1

- > 1^{er} vœu absolu
- > 2^{ème} vœu absolu...

Tirage aléatoire



12^{ème} vœu académique relatif L1

- > 1^{er} vœu absolu
- > 2^{ème} absolu...

Tirage aléatoire

Admission Post-Bac

Règle de remplissage : L1 en tension dans l'académie du candidat

Candidats 1 et 2 : Bacheliers de l'ACADÉMIE DE VERSAILLES (néo-bacheliers - bacheliers antérieurs) demandant une même licence dans L'ACADÉMIE OÙ ILS SONT SCOLARISÉS (VERSAILLES)

→ Ils ont les mêmes priorités d'admission en L1 en IDF (1-Bachelier de l'académie)

Vœux du candidat 1

(néo bachelier ou bachelier antérieur)

- 1- CPGE ENS Cachan D1 (Sceaux)
- 2- L1 droit (Paris Ouest Nanterre la Déf.)
- 3- L1 droit (Paris-Sud 11 Sceaux)
- 4- L1 droit (Cergy)
- 5- L1 droit (Evry)

Vœux du candidat 2

(néo bachelier ou bachelier antérieur)

- 1- L1 droit (Paris 1)
- 2- L1 droit (Paris 2)
- 3- L1 droit (Paris Ouest Nanterre la Déf.)
- 4- L1 droit (Cergy)
- 5- L1 droit (Paris-Sud 11 Sceaux)

1^{er} vœu relatif
académique L1 /
2^{ème} vœu absolu

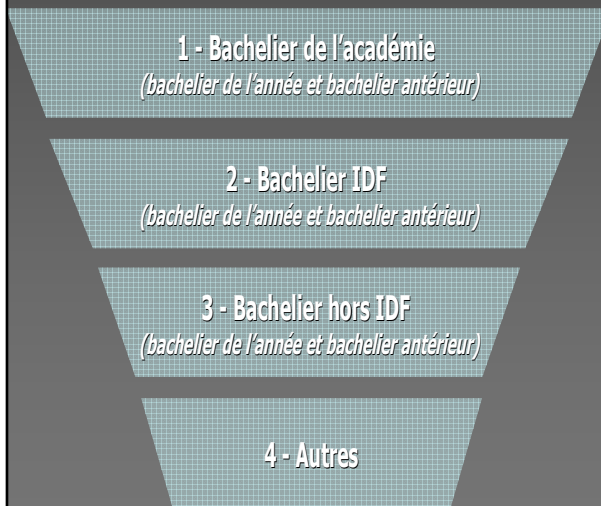
Candidat 1 prioritaire sur
Candidat 2

1^{er} vœu relatif
académique L1 /
3^{ème} vœu absolu

Admission Post-Bac

Règles de remplissage

Catégorie 2 : L1 à capacité d'accueil insuffisante



Exemple : L1 à capacité d'accueil insuffisante

Bachelier IDF (exemple de bachelier de l'académie de Versailles) sélectionnant un vœu ou des vœux L1 dans l'une des deux autres académies franciliennes

1 1^{er} vœu relatif L1

- > 1^{er} vœu absolu
- > 2^{ème} vœu absolu...

Tirage aléatoire

2 2^{ème} vœu relatif L1

- > 1^{er} vœu absolu
- > 2^{ème} vœu absolu...

Tirage aléatoire

3 3^{ème} vœu relatif L1

- > 1^{er} vœu absolu
- > 2^{ème} vœu absolu...

Tirage aléatoire

12^{ème} vœu relatif L1

- > 1^{er} vœu absolu
- > 2^{ème} vœu absolu...

Tirage aléatoire

Admission Post-Bac

Règle de remplissage : L1 en tension dans les 2 autres académies d'IDF
Importance de l'ordre des vœux : le vœu relatif L1

Candidats 1 et 2 : néo-bacheliers et / ou bacheliers antérieurs de L'ACADÉMIE DE VERSAILLES demandant une même L1 dans L'ACADÉMIE de PARIS

→ Ils ont les mêmes priorités d'admission en L1 en IDF
(2-Bachelier IDF – ici traitement après les bacheliers de l'académie de Paris)

Vœux du candidat 1
(néo bachelier ou bachelier antérieur)

- 1- L1 droit (Paris 2)
- 2- L1 droit (Paris Ouest Nanterre la Déf.)
- 3- L1 droit (Evry)
- 4- L1 droit (Paris-Sud 11 Sceaux)
- 5- L1 droit (Cergy)

Vœux du candidat 2
(néo bachelier ou bachelier antérieur)

- 1- CPGE Eco. et Comm. (Vilgénis-Massy)
- 2- L1 droit (Paris 2)
- 3- L1 droit (Paris Ouest Nanterre la Déf.)
- 4- L1 droit (Cergy)
- 5- L1 droit (Versailles St-Quentin)

1^{er} vœu relatif L1 / 1^{er}
vœu absolu

Candidat 1 prioritaire
sur candidat 2

1^{er} vœu relatif L1 /
2^{ème} vœu absolu

Admission Post-Bac

Règles de remplissage à l'université

Catégorie 3 : L1 délivrées dans 1 ou 2 académies franciliennes

1 - Bachelier IDF

(bachelier de l'année et bachelier antérieur)

2 - Bachelier hors IDF

(bachelier de l'année et bachelier antérieur)

3 - Autres

Admission Post-Bac

Règles de remplissage à l'université

Catégorie 4 : L1 à capacité contrainte

**Priorités d'affectations définies
par les établissements d'accueil**

*Admission sur dossier, test de langues...
et classement par les établissements*

Admission Post-Bac

Règles de remplissage à l'université

**Catégorie 5 : PACES - 1^{ère} année commune aux
études de santé**

médecine, odontologie, sage-femme, pharmacie

**Bacheliers IDF
(Bachelier de l'année et Bachelier antérieur)**

exclusivement

Admission Post-Bac

Règles de remplissage à l'université

Catégorie 6 : L1 à recrutement national

Bachelier IDF
*(bachelier de l'année
et bachelier antérieur)*

Tirage aléatoire
(idem catégorie 3)

Bachelier de Province
*(bachelier de l'année
et bachelier antérieur)*

*Admission sur dossier,
test de langues...
et classement
par les établissements*

Classement
(idem catégorie 4)

Admission Post-Bac

Les FORMATIONS pour lesquelles l'accès au portail est obligatoire

- **BTS** (brevet de technicien supérieur) / **DTS** (diplôme de technicien supérieur) / **BTSA** (brevet de technicien supérieur agricole)
- **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion)
- **CPGE** (classe préparatoire aux grandes écoles)
- **MAN** (classes de mise à niveau hôtellerie) / **MANAA** (classe de mise à niveau en arts appliqués)
- **DMA** (diplôme des métiers d'Art)
- **IMN** (institut des métiers du notariat)
- **DUT** (diplôme universitaire de technologie)
- **Licences** (1ère année en université) / **DEUST**
- **1^{ère} année commune aux études de santé (PACES)** : médecine, pharmacie, odontologie, sage-femme
- **Formations d'ingénieurs**
- **Ecoles d'Architecture** (sauf l'ESA : école privée)
- **Ecoles de la marine marchande**
- **Certaines Ecoles de commerce**
- **Ecoles nationales supérieures d'art**

Certaines de ces formations dispensées par apprentissage sont intégrées au portail APB.

Rentrée 2012

Admission Post-Bac

LISTE DES ECOLES D'INGENIEUR INTEGREES DANS ADMISSION POST BAC

- INSA (Instituts Nationaux des Sciences Appliquées)
- UT (Universités de Technologie)
- ENI (Ecoles Nationales d'Ingénieurs)
- CPI (Cycle Préparatoire Intégré Lille / Clermont-Ferrand / Rennes)
- CPP (Cycle Préparatoire Polytechnique)
- GEIPI Polytech
- CPBx (Cycle Préparatoire de Bordeaux)
- ESIDAI (Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Développement Agroalimentaire Intégré)
- ESIGELEC Rouen
- ESISAR Valence (Ecole Nationale Supérieure en Systèmes Avancés et Réseaux)
- IIT BTP (Institut d'Ingénieur des Techniques du Bâtiment et des Travaux Publics)
- ISTIA (STI-STL) (Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers)
- EISTI (Cergy / Pau)
- ENSIAME
- ENSIAME ITII ISIV
- IG2I
- ITEEM Ecole Centrale de Lille
- Concours Avenir Ecole Supérieure d'Ingénieurs (ECE, EPF, ESTACA, EIGSI)
- EFREI
- ESIGETEL
- EME
- ESTPBI (Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie)
- ESI (Ecole Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci)
- ESITC CACHAN (Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Cachan)
- FESIC : Admission FESIC – Concours Puissance 11, Admission FESIC-ECAM, Institut Polytechnique La Salle Beauvais « Admission FESIC- La salle Beauvais SVT »
- Concours ADVANCE (ESME SUDRIA, EPITA, IPSA)

Admission Post-Bac

LISTE DES ECOLES D'ART INTEGREES DANS ADMISSION POST BAC

- Ecole supérieure d'art Nord-Pas de Calais / Cambrai
- Ecole supérieure d'Art et de design – ESAD Orléans
- Ecole Supérieure d'Art et Design - ESAD de Saint Etienne
- Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne
- Ecole européenne supérieure de l'image Angoulême & Poitiers
- Ecole d'art le Havre – ESADHar
- Ecole d'art Rouen – ESADHar
- Ecole nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC)
- Ecole supérieure d'art Dunkerque-Tourcoing

- Ecole nationale supérieure de Bourges
- Ecole supérieure d'art d'Annecy

En attente de réponse :

- Ecole Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes
- Ecole nationale supérieure des beaux arts de Lyon

Et également :

- Ecole supérieure d'architecture de jardin (ESAJ) - Paris 20ème

Admission Post-Bac

LISTE DES ECOLES DE COMMERCE INTEGREES DANS ADMISSION POST BAC

Le réseau EGC :

- EGC Sud Management - AGEN
- EGC – ANGOULEME
- EGC – BAYONNE
- EGC Franche-Comté – Campus de BESANCON, MONTBELIARD, VESOUL
- EGC BOURG-EN-BRESSE
- EGC – BRIVE
- EGC Guyane – CAYENNE
- EGC Bourgogne – CHALON-SUR-SAONE
- EGC Savoie – CHAMBERY
- EGC – CHARLEVILLE-MEZIERES
- EGC Martinique – FORT DE FRANCE
- EGC - LA REUNION
- EGC Vendée – LA ROCHE-SUR-YON
- EGC du Maine – LE MANS
- EGC – MONTAUBAN

- EGC Bourgogne – NEVERS
- EGC – ORLEANS
- EGC – RODEZ
- EGC Bourgogne – SENS
- EGC Ile de France Ouest – ST-GERMAIN-EN-LAYE
- EGC Basse Normandie – SAINT LO
- EGC Tarbes-Pyrénées– TARBES
- EGC Drôme-Ardèche – VALENCE
- EGC Villefontaine

Le réseau ECRICOME BACHELOR :

- BEM-Bordeaux Management School
- ESC Tours-Poitiers (ESCEM)
- Euromed Management
- ICN Business School
- Reims Management School
- Rouen Business School

Admission Post-Bac

Pour toutes les autres formations : les candidats doivent s'adresser directement aux écoles choisies pour finaliser leurs inscriptions

*! Les inscriptions à ces formations et écoles se font à des dates variables.
Pour certaines, la procédure démarre dès octobre.*

- Université **Dauphine**
- **IEP** (Instituts d'Études Politiques)
- Ecoles **paramédicales et sociales**

Attention : les préparations aux écoles paramédicales et sociales en Ile-de-France ne passent pas par APB, par contre certaines préparations aux écoles paramédicales et sociales en France passent par APB.

- Certaines **Écoles Supérieures d' Arts**
- Certaines **Écoles de Commerce**
- Certaines **Écoles d'ingénieurs**
- Ecoles privées des **arts appliqués, gestion, notariat, transport, secrétariat...**
- **MC** (Mentions Complémentaires) et **FCIL** (Formation Complémentaire d'Initiative Locale)

Admission
hors APB

Rentrée 2012

Admission Post-Bac

Information

**Orientation
active**

Vœux
20 janvier - 20 mars

Classement des vœux
20 janvier - 31 mai

**Envoi
Dossiers
papier**
mars - avril

Admission
juin - juillet

**Procédure
complémentaire**
juin - septembre

Inscription Adm.
juillet - sept

Le calendrier pour le candidat

Nov. Déc. Janv. Fév. Mars Avril Mai Juin Juillet

Admission Post-Bac

Voeux
20 janvier
20 mars

Pour saisir ses vœux

l'élève doit créer son dossier

www.admission-postbac.fr

Pour cela, il doit disposer

- d'une adresse électronique valide et personnelle
(**Nouveau** : possibilité d'ajouter l'adresse des parents)
- de son numéro INE : Identifiant National Elève
(10 chiffres et 1 lettre)
- de son numéro d'inscription au Baccalauréat (OCEAN)

Admission Post-Bac

Dossier du candidat

Le dossier du candidat

www.admission-postbac.fr



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Admission Post Bac (TEST)
Le portail national de coordination des admissions dans
l'enseignement supérieur

170 Mlle TEST Apb

[Contact Mes messages](#) [Information](#) [Déconnexion](#)

Inscription	Scolarité	Voeux
Identité	Etat Civil	Coordonnées
Adresse e-mail	Code confidentiel	Représentants
Critères Sociaux	Sportif	Artiste

Messagerie APB du candidat qui lui permet de consulter les messages provenant d'APB (doublés sur son mail) mais aussi de communiquer avec APB en cas de difficulté

Espace Inscription

L'espace inscription vous permet de consulter les informations de votre dossier d'inscription à tout moment : cliquez sur la rubrique appropriée dans le menu ci-dessus pour consulter les informations correspondantes.

Vous pouvez également modifier ces informations jusqu'au 20 mars 2012, seules vos coordonnées resteront modifiables au delà de cette date.

La saisie des bulletins scolaires, pour les candidats concernés, pourra se poursuivre au-delà de cette date, si la date du conseil de classe le nécessite.

Admission Post-Bac

Vœux
20 janvier
20 mars

Saisie et 1^{er} classement
du 20 janvier au 20 mars 2012

Rappel 1 Vœu = 1 formation + 1 établissement

36 vœux maximum : 12 maximum par type de formation

- 12 - 1^{ère} année Universitaire (L1, Santé : médecine / odontologie / sage-femme / pharmacie)

Attention ! candidats franciliens à une L1 en IDF : 1 Vœu L1 non sélectif dans l'académie du Lycée d'origine obligatoire

- 12 - CPGE (dont 6 maximum par voie)
- 12 - BTS + BTS en formation initiale par apprentissage + Instituts des Métiers du Notariat (IMN)+DMA
- 12 - DUT (y compris par alternance)
- 12 - Autres formations (DCG, Mise à niveau...)

Attention ! 3 vœux maximum pour MANAA

- 12 - Ecoles d'ingénieurs en 5 ans
- 12 - Ecoles d'architecture
- 12 - Certaines Écoles de Commerce
- 12 - Certaines Écoles Nationales Supérieures d'Art

Au-delà du 20 mars, aucun vœu ne pourra être ajouté à la liste de vœux existante

Admission Post-Bac

Constitution
des dossiers
Mars

Filières sélectives

Validation de chaque vœu

Impression de la fiche de vœu par l'élève

Une fiche de vœu éditée par vœu

Constitution et envoi du dossier «papier» par l'élève pour chaque formation, si demandé

Il joint les différentes pièces justificatives mentionnées sur la
fiche de vœu

ET / OU

Saisie en ligne des pièces constitutives du dossier dématérialisé

Date limite de validation des vœux, de constitution et d'envoi de dossier
2 avril 2012

Admission Post-Bac

Saisie
Classement
Validation
janvier - mai

Saisie des vœux : 20 janvier -> 20 mars

Classement : 20 janvier -> 31 mai

Date limite de validation : 2 avril

Classement confidentiel

(connu seulement de l'élève)

- Un seul vœu satisfait : le mieux classé
- Attention : un vœu satisfait annule les vœux de rang inférieur

Validation

- Seul un vœu validé et classé pourra être traité

Admission Post-Bac

Dossier du candidat

Dossier du candidat

237 | Mlle TEST Marion Contact/Mes messages Information Déconnexion

Inscription Scolarité Voeux

Candidatures Ordre des voeux

Candidatures

La liste de vos candidatures est affichée ci-dessous.
Si vous souhaitez **consulter**, **modifier**, **valider**, ou **supprimer** une candidature, veuillez **cliquer sur la ligne correspondante** pour accéder à cette candidature.

[Ajouter une formation](#) [Ordonner les voeux](#)

Formation	Type	Info Etat	Consultation Actions
Lycée Jean-Pierre Vernant Sèvres (92) Mise à niveau : Arts appliqués	Mise à niveau, Année préparatoire, Mention complémentaire	 Dossier papier à envoyer avant le 02/04/12.	Candidature
Lycée Marie Curie Versailles (78) BTS - Services : Management des unités commerciales	BTS - BTSA	 Attention : candidature à valider et dossier papier à envoyer au plus tard le 02/04/12.	Candidature
Lycée Claude Garamont Colombes (92) BTS - Services : Communication et industries graphiques : option étude et réalisation de produits graphiques	BTS - BTSA	 Dossier papier à envoyer avant le 02/04/12.	Candidature

[Ajouter une formation](#) [Ordonner les voeux](#)

- Amélioration de **l'ergonomie de l'espace voeux** qui ne comporte plus que deux rubriques :
- « Candidatures » pour la sélection des formations, la validation et l'impression éventuelle. Un état de la candidature permet à l'élève de voir immédiatement où il en est.
 - « Ordre des voeux » pour la hiérarchisation des voeux jusqu'au 31 mai.

Admission Post-Bac

Dossier du candidat

Dossier du candidat

237 | Mlle TEST Manon

Contact/Mes messages Information Déconnexion

Inscription Scolarité **Voeux**

Candidatures Ordre des voeux

Consultation d'une candidature

Etablissement	Commune	Formation	
Lycée Marie Curie	Versailles (78)	BTS - Services / Management des unités commerciales	Détails

 Validation	Imprimer fiche candidature	Supprimer
Vous devez valider cette candidature au plus tard le 02 avril . Valider	Pour pouvoir imprimer cette fiche de candidature, vous devez au préalable valider la candidature. Imprimer	Pour supprimer cette candidature, cliquez sur le bouton. Supprimer

▶ Pièces à joindre au dossier papier

▶ Voeux Ordonnés

▶ Fiche Pédagogique

Retour

Admission Post-Bac

Admission
juin
juillet

3 phases d'admission

proposition admission postbac et réponse de l'élève

- du **jeudi 7 juin 14h** au **mardi 12 juin 14h**
- du **jeudi 21 juin 14h** au **mardi 26 juin 14h**
- du **samedi 14 juillet 14h** au **jeudi 19 juillet 14h**

Admission Post-Bac

4 réponses possibles

[oui définitif]

j'accepte cette proposition et aucune autre ne me sera faite

[oui mais]

j'accepte pour l'instant la proposition qui m'est faite mais je maintiens ma candidature pour d'autres vœux mieux placés

[non mais]

je refuse cette proposition mais je maintiens mes candidatures sur des vœux mieux placés

[démission générale]

je ne suis plus candidat(e) à aucune formation

- Tant que je n'ai pas répondu « oui définitif » à une proposition, je dois me connecter à chaque phase de propositions et suivre les instructions.
- Sans réponse de ma part dans les délais imposés, je serai considéré(e) comme démissionnaire.

Admission Post-Bac

Procédure
complémentaire
juin
septembre

Sur places vacantes uniquement [1]

Procédure entièrement électronique
(pas d'envoi de dossiers papier)

- Inscription sur internet du 22 juin au 15 septembre
- Vœux pour les formations dans lesquelles il reste des places
- Consultation par le candidat de son dossier électronique pour savoir si une place est proposée
- Délai de 8 jours pour accepter ou refuser cette place (1 jour à partir du mois de septembre)
- Inscription administrative dans l'établissement

Procédure
complémentaire
juin
septembre

Procédure Complémentaire (PC) [2]

Du 22 juin au 15 Septembre 2012

La procédure complémentaire est essentiellement destinée aux candidats n'ayant pas formulé de vœux avant le 20 mars 2012 ou n'ayant reçu aucune proposition d'admission sur leurs candidatures.

Elle peut également être accessible à des candidats :

- en attente de proposition sur certains vœux en procédure normale (entre le 22 juin et le 14 juillet)
- en attente de signature de contrat sur une formation en apprentissage en procédure normale
- dans des situations particulières

Procédure
complémentaire
juin
septembre

Procédure Complémentaire (PC) [3]

Du point de vue des établissements

- La procédure complémentaire débute le **22 juin**, à savoir dès le lendemain de la phase 2. En effet, certains établissements affichent très tôt des places vacantes, ayant épuisé leur liste de candidats. Ils peuvent alors inscrire leur formation en procédure complémentaire dès la date du 22 juin.

Du point de vue des candidats

- Dès le **22 juin**, le candidat n'ayant reçu aucune proposition ou étant encore en attente sur certains de ses vœux peut s'inscrire en PC : S'il reçoit une proposition en PC et qu'il l'accepte, ses vœux formulés en procédure normale et en attente sont malgré tout maintenus et prioritaires sur le vœu proposé en PC. A la 3ème phase débutant le 14 juillet, si une proposition lui est faite en procédure normale, il devra bien entendu faire un choix entre les deux vœux (l'acceptation du vœu en PN annulera automatiquement le vœu en PC).

Procédure
complémentaire
juin
septembre

Procédure Complémentaire (PC) [4]

Du point de vue des candidats

Du point de vue des établissements

- Lorsque les établissements ont rempli leurs formations, ils doivent alors se retirer de la procédure complémentaire sans attendre.
- Lorsque, à la 3ème phase de la PN, il reste encore des candidats qui n'ont pu être appelés sur une formation donnée, ils constituent le **rappel de fin de liste**. Si une place se libère dans une formation, l'établissement devra contacter les candidats de cette liste dans leur ordre de classement et ne pourra inscrire sa formation en procédure complémentaire que lorsque ce rappel de fin de liste est épuisé.
- Le retrait d'une formation de la procédure complémentaire évite au candidat de saisir vainement un vœu pour lequel il obtiendra obligatoirement une réponse négative.
- A la 3ème phase de la PN, il se peut qu'un candidat reste en attente sur certains de ses vœux. Il s'affiche alors en face de ces vœux le message suivant : "**Phases d'admission terminées**" : le candidat a été classé par l'établissement mais son rang de classement ne lui a pas permis d'être appelé lors des phases de la procédure normale. Il fait donc partie du rappel de fin de liste et peut donc être appelé après la phase 3. Toutefois, afin d'accroître ses chances d'obtenir une proposition d'admission, le candidat a tout intérêt à formuler d'autres vœux en procédure complémentaire (12 vœux).

Admission Post-Bac

Procédure
complémentaire
juin
septembre

Procédure Complémentaire classique [5]

Du point de vue des candidats

- Un candidat peut être "démissionné" s'il ne répond pas à la proposition en **PC classique** dans les temps impartis (délai de réponse : 8 jours ramenés à 24 h à partir de septembre).
- Tant que l'établissement n'a pas donné de réponse au candidat, celui-ci voit affiché en face de son vœu "l'établissement n'a pas encore pris connaissance de votre candidature" et ne peut donc faire un point objectif sur sa situation.

Du point de vue des établissements

- Pour la PC classique, l'application ne "mouline" pas les candidatures des élèves.
Les établissements consultent le dossier électronique du candidat, y compris les bulletins scolaires renseignés en ligne (il n'y a pas de dossier papier).
- Les établissements donnent ensuite une réponse "au fil de l'eau" aux demandes formulées par les candidats : les dossiers peuvent être acceptés ou refusés mais les candidats doivent être avisés dans des délais raisonnables.

Admission Post-Bac

Procédure
complémentaire
juin
septembre

Procédure Complémentaire des Licences en IDF (PCL1IDF) [6]

Du point de vue des candidats

Du point de vue des établissements

- Il existe en Ile-de-France une procédure complémentaire spécifique, permettant sous certaines conditions, à des candidats d'émettre des vœux pour des L1 non sélectives et saturées (pour lesquelles la demande excède la capacité d'accueil) : la **PCL1IDF**
 - En septembre, en fonction du nombre de demandes formulées sur ces filières en tension, les Recteurs négocient des places supplémentaires auprès des universités concernées, afin de donner satisfaction sur le vœu le plus haut placé au plus grand nombre de candidats franciliens. Un 4ème tour est ensuite lancé sur APB début septembre, qui applique les mêmes règles de priorité que celles utilisées lors de la PN. Ces deux dernières années, tous les candidats franciliens ont reçu une proposition d'admission sur l'un des 6 vœux qu'ils ont formulés.
- Seuls les candidats en attente ou sans proposition d'admission en procédure normale (PN) sont autorisés à postuler en **PCL1IDF**. Ils accèdent à cette procédure par le même espace que la PC classique (« espace complémentaire »). Les L1 relevant de la PCL1IDF sont identifiées par une pastille rouge.
 - Un candidat n'ayant pas reçu de proposition pour une L1 en tension en PN peut à nouveau postuler pour cette même L1 en **PCL1IDF** et plus largement pour d'autres L1 (obligation de formuler 6 vœux L1 en tension).
 - Un candidat peut formuler des vœux dans la **PC classique** et dans la **PCL1IDF** (résultats diffusés en septembre). Toutefois, s'il reçoit une proposition en PC classique, il ne pourra pas attendre septembre pour y répondre et devra donc faire un choix anticipé.

Fiche
pédagogique
1^{er} mars au 4 avril

Saisie des notes et appréciations

Site des établissements

<https://gestion.admission-postbac.fr>

1. Saisie des notes et appréciations par **les Enseignants** qui :

- sont tous, cette année, utilisateurs du site et possèdent un compte AEL (Appréciations En Ligne)
- se connectent avec un identifiant et un mot de passe

2. Suivi des AEL (saisies par les enseignants) et saisie de l'appréciation générale par :

- **Le Chef d'établissement, Administrateur du site**
(connexion avec RNE et mot de passe)
- **Un Utilisateur** auquel le chef d'établissement aura délégué
des droits spécifiques (CE AEL)

Admission Post-Bac

Rôle du professeur principal

Du 20 janvier au 20 mars

- S'assurer que chaque élève s'est connecté
- Veiller à la saisie des candidatures
- Vérifier la constitution des dossiers papiers

Jusqu'en juin

- S'assurer que les élèves classent leurs vœux (jusqu'au 31 mai)
- Rappeler les différentes phases d'admission
- l'importance de la connexion
- l'inscription administrative obligatoire
- la procédure complémentaire

Admission Post-Bac

Organisation de la Formation à la procédure APB

au niveau du Bassin

Correspondants de Bassin

Chefs d'établissement

Directeurs de CIO

organisent ensemble la formation des

Professeurs de Terminale

Public concerné :

- Formation obligatoire pour les nouveaux PP de Terminale
- Formation sur la base du volontariat pour les autres PP de Terminale et tout professeur (hors PP) intéressé

Calendrier de la formation et de la campagne d'information :

Du 2 décembre au 20 janvier

Admission Post-Bac

Organisation de la Formation au Conseil d'orientation anticipé

au niveau du Bassin

Correspondants de Bassin

Chefs d'établissement

Directeurs de CIO

organisent ensemble la formation des

Professeurs de Première

Public concerné :

- Formation obligatoire pour tous les PP de Première
- Formation sur la base du volontariat pour tout professeur (hors PP) intéressé

Calendrier de la formation et de la campagne d'information :

février- mars

Organisation de la formation à la procédure APB au niveau de l'Établissement

Le chef d'établissement

- inscrit les professeurs concernés au plus vite, via une application GAIA spécifique dont les modalités vous seront précisées par la circulaire « Formation au dispositif APB » R07 datée du 29 novembre 2011.
- informe les correspondants de la formation continue (DAFPA) qui se chargeront d'affecter les enseignants au sein des groupes de formation

Organisation des formations et informations

- Formation des professeurs principaux par les chefs d'établissement et les directeurs de CIO (jusqu'au 20 janvier pour les PP de Terminale et en février-mars pour les PP de Première)
- Information des élèves de Terminale par les professeurs principaux et les conseillers d'orientation-psychologues
Information des familles par les chefs d'établissement et les conseillers d'orientation-psychologues ou les directeurs de CIO
Information des représentants des Fédérations de parents d'élèves par les directeurs de CIO

Puis de manière étalée

Information des élèves de 1ère par les professeurs principaux et les conseillers d'orientation-psychologues

Admission Post-Bac

Commissions médicales Relations avec la procédure APB

Conditions d'étude préalable des dossiers :

Reconnaissance du handicap par le service médical
Respect des étapes de la procédure APB par l'élève

Une priorité médicale pourra être accordée :

- si la formation est accessible au handicap de l'élève
- ET, pour un vœu sur une filière sélective (BTS, CPGE, IUT), si l'élève a été **classé** sur Admission Post Bac par l'établissement d'accueil demandé.

Projet de Calendrier – Dates à préciser ultérieurement :

- Date limite d'envoi des dossiers médicaux : mai 2012
- Date de prise en compte de l'ordre des vœux sur APB : mai 2012
- Commission académique : mai 2012
- Commission inter-académique : mai 2012
- Proposition d'admission sur APB : à partir du 07 juin 2012

Admission Post-Bac

Handicap



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Admission Post Bac (TEST)
Le portail national de coordination des admissions dans
l'enseignement supérieur

Contact Information Retour à l'accueil

Etudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements d'enseignement supérieur mettent en oeuvre les aménagements dont les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant ont besoin pour l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études.

Afin que ces aménagements puissent être mis en place le plus rapidement possible, il est vivement conseillé aux étudiants concernés :

- 1 - **dès la préinscription**, de prendre contact avec les établissements choisis afin de connaître, après une évaluation de leurs besoins en fonction des formations qu'ils envisagent, les aides dont ils pourront bénéficier.
- 2 - **au moment de l'inscription** dans l'établissement, de communiquer aux personnes ou services compétents (référé handicap, structure d'accueil des étudiants handicapés ou service de médecine préventive) toute information ou tout document susceptible d'affiner l'évaluation de leurs besoins et de favoriser la mise en place de réponses adaptées.
- 3 - et, d'autre part, d'effectuer sans délai auprès de la MDPH de leur département les démarches nécessaires liées au changement de statut et d'orientation scolaires qui peuvent avoir des incidences sur leurs modalités de vie (transports, logement, aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne...) [www.cnsa.fr]

Liens utiles :

- [portail étudiant](#)
- [Handi.U](#)
- [ONISEP](#)

Continuer

Admission Post-Bac

Les ressources disponibles

Guides

- Guide APB à l'usage du candidat , guide de la Procédure Complémentaire (site public APB)
- Guide ONISEP après le Bac, guide APB en Ile-de-France (diffusion en janvier aux élèves)
- Guide du Professeur Principal (diffusion en janvier dans les lycées)
- Lettre aux parents d'élèves de Terminale

Diaporamas

- Elève « S'inscrire dans une formation après Bac avec APB »
- Professeur Principal / Conseiller d'Orientation Psychologue

Autres

- Le calendrier 2012
- Le périmètre des formations 2012

- Salon européen de l'éducation (24 au 27 novembre 2011)
- Salon INFOSUP - APB (6 et 7 janvier 2012)

*En téléchargement sur le site du Rectorat de l'académie de Versailles,
Page Orientation – Enseignement Supérieur – APB
ou directement à partir de l'adresse suivante : www.ac-versailles.fr/public/apb*